

CC 2019

« Diriger un Accueil collectif de mineurs »

Certificat Complémentaire



OBJECTIFS

**Formation
sur 6 mois
en alternance**



**70 heures
en centre
de
formation**
(3 regroupements)

**98 heures
en
structure**

Les vacances collectives représentent pour les enfants et les adolescents une aventure incontournable. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation.

Diriger un Accueil Collectif de Mineurs doit permettre de faire de ces séjours ou de ces ALSH, des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale et culturelle. **Cette formation** doit promouvoir le fait que les vacances et les loisirs collectifs permettent de vivre des expériences et des apprentissages de qualité.

CONTENU de la formation

Module 1 : du 26 mars au 29 mars 2019 28 h

Action éducative d'un directeur
Construire un projet pédagogique
Cadre réglementaire : responsabilité, législation

Module 2 : du 21 mai au 24 mai 2019 28 h

Administration, comptabilité, économat etc...
Rôle formateur
Conduire une équipe, animer des réunions

Module 3 : Du 09 sept au 10 sept 2018 14h

Analyse des conceptions éducatives
Attendus de la certification
Analyse des pratiques

De mars
à Sept
2019

Limite
inscription
15/03/19



Principes Pédagogiques

- ✿ La formation en centre se déroule sous forme de **sessions de 4 jours ou 2 jours**.
- ✿ **Mises en situation, échanges de pratiques**, apports théoriques, pratique et analyse d'activités. La formation en centre est constituée de séances de travail alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.
- ✿ **L'analyse de situations professionnelles** vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Modalités de validation de l'UCC

Le candidat devra occuper la fonction de directeur ou directeur adjoint pendant son stage.

- ✿ Exercer cette fonction **pendant 18 jours** : 2 semaines en continu, 3 semaines en ACM en continuité, ou un séjour d'une semaine complète (7 jours) + un accueil de loisirs pendant 2 semaines.
- ✿ Equipe : 2 animateurs (min) + directeur
- ✿ Nombre d'enfants minimum : 20
- ✿ Rédiger un rapport suivi d'un entretien devant un jury.

Conditions d'accès

- ✿ Etre titulaire d'un BPJEPS ou Beatep
- ✿ Etre stagiaire en formation BPJEPS
- ✿ Remplir les conditions de direction ou de direction adjointe.

Le coût pédagogique de la
formation : 820 €

(dont 20 € de frais d'inscription)

Les stagiaires peuvent bénéficier :

- ✿ d'un plan de formation employeur,
- ✿ d'une prise en charge OPCA (Uniformalion)
- ✿ d'un C.P.F



CEMEA BRETAGNE

92 rue du Frugy
29337 Quimper Cedex
Tel : 02.98.90.10.78

www.cemea-bretagne.fr

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Accueil CEMEA Bretagne :
accueil@cemea-bretagne.fr